



REÇU  
Par Christine Wirtgen, 14:19, 18/05/2020

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 18 mai 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions parlementaires à Madame la Ministre de la Santé et à Madame la Ministre de l'Intérieur concernant les masques chirurgicaux.

La fourniture de masques chirurgicaux a donné lieu à de nombreuses discussions au cours des dernières semaines. A partir de cette semaine, 50 masques supplémentaires seront distribués par personne après une évolution des opinions du gouvernement au sujet du port des masques. Afin de bien pouvoir cerner et comprendre l'évolution des prises de positions du gouvernement en la matière, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Madame la Ministre de l'Intérieur -

- Quel a été le stock national de masques dits chirurgicaux au début de la crise, c-à-d. le 15 février 2020 ?
- A partir de quelle date le gouvernement a pris la décision de compléter les stocks disponibles ?
- Quels ont été les volumes réclamés par les hôpitaux, les maisons de retraite et les autres institutions travaillant avec les personnes vulnérables par semaine de travail (nombre demandé par semaine) depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, c-à-d. à partir du 15 février 2020 ?
- Quels ont été les volumes fournis aux mêmes établissements pour chaque semaine de la même période ?
- Quelles demandes de la part de la cellule de crise ont été formulées à quelle date à quels producteurs/fournisseurs nationaux et internationaux ?
- Quelles offres ont été reçues pour la même période par la cellule de crise par quels producteurs/fournisseurs nationaux et internationaux ?
- Combien de masques ont été commandés à quelle date pour quel volume et à quel prix ?
- Quelles ont été les dates auxquelles ces commandes ont été livrées (détaillées séparément par commande) à Luxembourg ?

- Quels volumes de masques ont été distribués en dehors des établissements repris à la question 3 avec date et destinataire ?
- Quel a été le stock à disposition à la fin de chaque semaine sous rubrique ?
- Quel est le stock actuel ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Wolter', written in a cursive style.

Michel Wolter  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

**REÇU**  
Par Alf Christian, 13:50, 18/06/2020

Luxembourg, le 18 juin 2020

**Réf. : 831x15537**

**Concerne:** Question parlementaire n° 2215 du 18 mai 2020 de Monsieur le Député Michel Wolter

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Madame la Ministre de l'Intérieur et de la soussignée à la question parlementaire n° 2215 du 18 mai 2020 de Monsieur le Député Michel Wolter concernant les "Masques chirurgicaux".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**Paulette LENERT**  
Ministre de la Santé





**Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Madame la Ministre de l'Intérieur à la question parlementaire n° 2215 du 18 mai 2020 de Monsieur le Député Michel Wolter concernant les "Masques chirurgicaux".**

1. Quel a été le stock national de masques dits chirurgicaux au début de la crise, c-à-d. le 15 février 2020 ?

En début de crise, il y avait quelque 950.000 masques chirurgicaux dans le stock national.

2. A partir de quelle date le gouvernement a pris la décision de compléter les stocks disponibles ?

Au cours de la deuxième moitié de janvier 2020, un groupe de travail interministériel s'est réuni afin d'évaluer la situation nationale et internationale et d'analyser notamment les stocks de matériel de protection disponibles et les besoins éventuels complémentaires.

Sur base de cette analyse, des contacts ont été pris avec les fournisseurs luxembourgeois ainsi que les autorités des pays voisins afin d'identifier d'éventuels fournisseurs capables de livrer des masques de protection à courte échéance et en grande quantité. La première commande de masques de protection a été lancée en date du 7 février 2020 auprès du Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois.

3. Quels ont été les volumes réclamés par les hôpitaux, les maisons de retraite et les autres institutions travaillant avec les personnes vulnérables par semaine de travail (nombre demandé par semaine) depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, c-à-d. à partir du 15 février 2020 ?

Il y a lieu de préciser que la mise à disposition des masques chirurgicaux ne se faisait pas en fonction des demandes, mais suivant une méthodologie établie de commun accord entre les structures hospitalières et la cellule logistique de la Cellule de crise du ministère de la Santé.

À partir du 19 mars 2020, chacun des 4 hôpitaux déclarait à la cellule logistique sa consommation journalière, son propre stock ainsi que ses propres commandes en cours.

En fonction de ces informations, la cellule logistique était en mesure d'évaluer quotidiennement les stocks dont les hôpitaux avaient besoin pour les jours à venir. Avec l'augmentation du stock national, la période d'autosuffisance a pu être étendue.

La même méthodologie a été appliquée aux autres établissements. La fourniture de masques aux maisons de soins s'est organisée de manière regroupée et centralisée avec l'aide de la COPAS. Depuis le 19 mars, la COPAS introduisait régulièrement un fichier avec les informations renseignant sur les consommations dans le secteur des soins.



Outre les structures hospitalières et le secteur de la COPAS, une méthodologie de travail identique a été mise en place avec les autres secteurs concernés, à savoir :

- les laboratoires ;
- les centres de soins avancés et les centres de traitement ;
- les centres pénitentiaires ;
- l'Office National de l'Accueil et le centre de rétention ;
- le secteur conventionné du ministère de la Santé, du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et d'autres structures sociales.

Au-delà des masques mis à disposition des entités précitées, d'autres professionnels, qui assuraient notamment des prestations d'urgence lors du confinement, ont introduit des demandes ponctuelles auprès de la cellule logistique, à savoir :

- les médecins et médecins-dentistes ;
- les pharmaciens en officine ;
- la fédération des artisans pour le besoin des opticiens, audioprothésistes et orthopédistes ;
- les professionnels de santé libéraux (ex : infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes) ;
- le Corps grand-ducal d'incendie et de secours et les ambulanciers privés ;
- les services de pompes funèbres ;
- le service de transport public ADAPTO ;
- les structures dépendant du ministère de l'Éducation nationale (enseignement fondamental et enseignement secondaire) ;
- les structures dépendant du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (Fraenhaiser) ;
- Luxair-Cargo ;
- la Police grand-ducale.

En outre, la cellule logistique a procédé à la distribution et la mise à disposition de masques de protection aux patients testés COVID-19 positifs et mis en quarantaine.

#### 4. Quels ont été les volumes fournis aux mêmes établissements pour chaque semaine de la même période ?

En raison du mode de distribution (voir réponse sous 3), le nombre de masques fournis pour une même période aux mêmes établissements variait de façon considérable.

Le tableau ci-joint donne un aperçu du nombre de masques fournis jusqu'à certaines dates en fonction du type d'établissement.



	15 Avril	30 Avril	15 Mai	30 Mai
<i>Centres pénitentiaires et assimilés (ex: centre de rétention, cité judiciaire)</i>	27'650	29'050	31'250	109'200
<i>Corps grand-ducal d'incendie et de secours</i>		150'000	150'000	150'000
<i>COPAS</i>	188'400	346'200	449'400	1'499'800
<i>Centres de soins avancés</i>	43'200	45'500	50'950	53'850
<i>Employeurs</i>		3'890'550	4'455'500	4'477'200
<i>Entreprises privées (Luxair-Cargo, ambulanciers privés)</i>	40'300	40'900	41'100	41'500
<i>Hôpitaux</i>	103'600	113'600	135'600	275'600
<i>Laboratoires</i>	14'000	23'400	34'700	40'200
<i>Ministère de l'Education nationale</i>		1'260'000	1'260'000	2'260'000
<i>Office National de l'Accueil</i>		164'950	321'450	368'950
<i>Particuliers</i>	161'450	3'538'180	38'543'380	38'543'380
<i>Police</i>	37'200	37'200	37'200	37'200
<i>Professions libérales (médecins, médecins-dentistes ; professionnels de santé libéraux ; pharmaciens en officine ; pompes funèbres ; opticiens ; audioprothésistes et orthopédistes)</i>	172'500	271'850	531'050	611'650
<i>Secteur conventionné et les structures dépendant du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes</i>	14'650	42'350	44'750	78'100
<i>Service de transport public ADAPTO</i>	2'000	2'000	2'000	2'000

Le 13 mai, la cellule logistique avait sorti un total de 46'553'530 masques chirurgicaux, dont 38'543'380 ont été distribués aux particuliers et résidents, aux salariés et aux frontaliers travaillant au Luxembourg à l'occasion de la première et de la deuxième phase de déconfinement.

5. Quelles demandes de la part de la cellule de crise ont été formulées à quelle date à quels producteurs/fournisseurs nationaux et internationaux ?

Suite à l'analyse effectuée par le groupe de travail interministériel au mois de janvier, plusieurs entreprises nationales (sociétés Centermed, Doppler, Hospilux, Koczyba, Meditec, Stöpler, Comptoir pharmaceutique) ont été contactées fin janvier-début février 2020 et la première commande a été lancée dès début février.



La cellule logistique de la Cellule de crise du ministère de la Santé mise en place au courant de la semaine du 16 mars, a conclu plus de 30 commandes de masques chirurgicaux, principalement durant la deuxième moitié du mois de mars.

Les commandes ont majoritairement été réalisées auprès des fournisseurs suivants : Yiducloud China, Hunan Xiangyao Health Industry, Paul Hartmann AG, Golden Panda, Hospilux, King Belgium, OPM Luxembourg, Comptoir Pharmaceutique luxembourgeois, Pharma United Co, et Shanghai Iron Horse.

Il est entendu que toutes les commandes réalisées auprès des différents fournisseurs n'ont pas toujours pu être honorées au vu de l'instabilité du marché et de la situation internationale. Régulièrement, les quantités commandées ont dû être revues à la baisse suite à l'impossibilité des fournisseurs à livrer le matériel offert, voire des commandes n'ont été que partiellement ou pas du tout livrées.

En complément des commandes directes auprès de fournisseurs nationaux et internationaux, les autorités luxembourgeoises ont participé à un appel d'offre européen (EU Joint procurement) d'acquisition de masques.

6. Quelles offres ont été reçues pour la même période par la cellule de crise par quels producteurs/fournisseurs nationaux et internationaux ?

Au courant du mois de mars 2020 principalement, la cellule logistique de la Cellule de crise du ministère de la Santé a reçu 47 offres concernant des masques chirurgicaux. Ces offres ont été évaluées par la cellule en tenant compte du prix, des quantités pouvant être livrées et de la date de livraison possible. Sur base de cette évaluation, les décisions d'achat ont été prises.

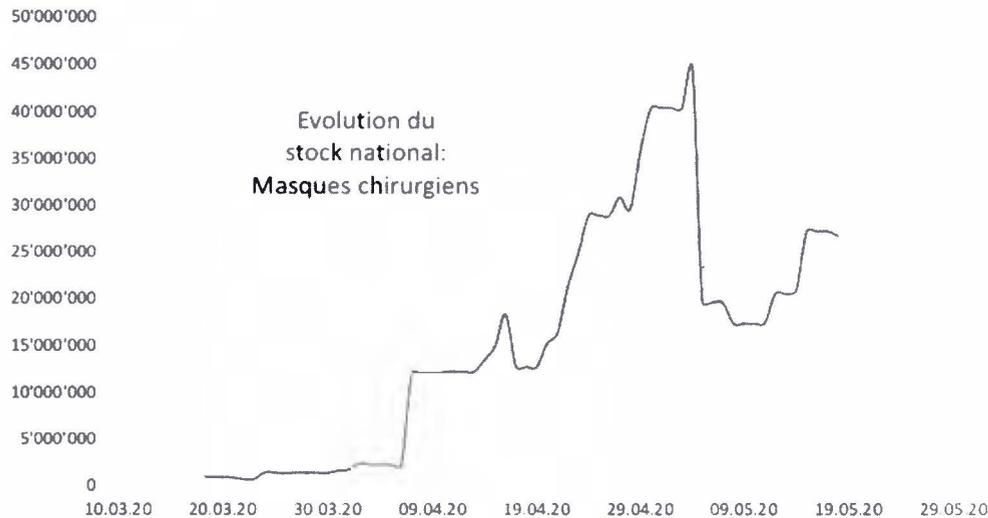
7. Combien de masques ont été commandés à quelle date pour quel volume et à quel prix ?

Les autorités en charge de la gestion de la crise ont commandé quelques 85 millions de masques chirurgicaux. Les prix variaient entre 0,12 et 0,68 Euro le masque.

8. Quelles ont été les dates auxquelles ces commandes ont été livrées (détaillées séparément par commande) à Luxembourg ?

Vu le grand nombre de commandes et considérant que beaucoup de commandes ont été livrées en étapes et réparties sur plusieurs transports, il est difficile de présenter le détail des livraisons par commande réalisée.

Le graphique qui suit montre l'évolution du stock national au courant de la période de crise, évolution directement en relation avec les dates d'arrivée des différentes livraisons.



Les premières grandes livraisons sont arrivées pendant la première moitié d'avril.

9. Quels volumes de masques ont été distribués en dehors des établissements repris à la question 3 avec date et destinataire ?

L'ensemble des établissements qui ont bénéficié de la distribution de masques ainsi que le volume des masques distribués sont repris dans les réponses aux questions 3 et 4.

10. Quel a été le stock à disposition à la fin de chaque semaine sous rubrique ?

Le graphique donné en réponse à la question 8 contient l'information demandée.

11. Quel est le stock actuel ?

Fin mai 2020, quelques 26,7 millions de masques chirurgicaux se trouvent dans le stock national.